Nîmes (30) : Trois ponettes agressées sexuellement. Karim, 17 mentions à son casier judiciaire, avait déjà été condamné pour viol. Il est condamné à 2 ans de prison ferme.

27/10/2026 à 10h40



Dans la nuit du samedi au dimanche 18 octobre, un homme s’est introduit dans la propriété des Écuries Cava Loc, situées chemin du Mas Flechier à Nîmes. Trois ponettes ont été victimes d’atteintes sexuelles.

Dans la nuit du samedi au dimanche 18 octobre, un homme s’est introduit dans la propriété des Écuries Cava Loc, situées

chemin du Mas Fléchier à Nîmes. Cela apparaît incroyable et barbare mais trois ponettes ont été victimes d'atteintes sexuelles. Le suspect avait laissé un ticket PMU datant du 17 octobre sur place. **Ce qui a permis aux enquêteurs d'identifier Karim, un quinquagénaire interpellé le 23 octobre.** Celui-ci, défendu par Me Christel Georges a comparu ce lundi devant le tribunal correctionnel de Nîmes et a nié être l'auteur de ces sévices sur des animaux.

Condamné pour viol sur sa belle-fille en 1995

Karim, 17 mentions à son casier judiciaire, avait déjà été condamné pour viol par la cour d'assises du Doubs en 1995 à 10 ans de réclusion criminelle. *"C'était sur ma belle-sœur et c'est une erreur judiciaire,* proteste le prévenu. *J'avais été condamné au bénéfice du doute."* A Nîmes, lors de sa garde à vue, le quinquagénaire avait lui-même avancé quelques pistes aux enquêteurs qui ont fini par le confondre après avoir visionné les images de la vidéo surveillance du Bar PMU où le ticket de PMU avait été acheté. *"J'ai jamais eu de ticket PMU. C'est n'importe quoi,* proteste le prévenu. *Et ce PMU est tout le temps plein." "Mais à l'heure, où ce ticket PMU a été validé, vous étiez le seul client… C'est vous sur les images de la vidéo surveillance"*, lui rappelle la procureure Charlotte Cerna. *Et les faits qui ont été commis sont d'une cruauté particulière*". L'agresseur aurait utilisé un bâton pour commettre ces sévices sur les trois Ponettes. *"Je n'ai pas touché le bâton,* proteste le prévenu défendu par Me Christel Georges. *Et vous n'avez pas trouvé mon ADN"*. Un fragment de bois a été retrouvé sur place. *"Et les déclarations du prévenu ont été fluctuantes"*, constate la procureure qui a requis 3 ans de prison, la peine maximum.

Des chevaux dans un état catastrophique

Les propriétaires de ces trois ponettes étaient absents, ce mardi au tribunal. *“Ils sont bouleversés,* rapporte leur avocat, Me Geoffrey Piton. *Ces poneys, ce sont leur famille. Ce ne sont pas des objets. Le dimanche, à 7 h 15, la propriétaire qui était seule avec son petit garçon a découvert un bidon renversé. L’une des ponettes était attachée avec un licol à un arbre et entravée. Il y avait aussi ce bâton souillé. Ces juments étaient effrayées, tremblaient. Elles ont été victimes de sévices horribles et barbares. Elles ont été pénétrées avec un bâton et ne pourront plus avoir de petits. Elles sont aujourd’hui dans un état catastrophique.”*

“On n’a pas fait d’analyse ADN, proteste Me Christel Georges, l’avocate du prévenu qui a plaidé la relaxe et conteste *“la manière dont a été faite l’enquête.” “Il serait parti à pied du PMU à Nîmes, pour rejoindre les Écuries. C’est donc impossible,* insiste l’avocate. *Et on n’a pas cherché à en savoir plus sur ces faits atroces.”* **Karim est condamné à 2 ans de prison et a rejoint la prison.**

Midi Libre | La Gazette de Nîmes